

Agent privé de prévention et de sécurité renforcé armé en catégorie B&D

RNCP42611 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Code(s) NSF	344
Formacode(s)	42802
Code(s) ROME	K2502, K2503
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	17/07/2026
Date d'échéance	17/07/2028

Certificateur(s)

NOUVEL R FORMATION · SIRET : 80254529300028

GROUPE NOUVEL R · SIRET : 83100635800012

Partenaires habilités

3 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 3 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
NCO FORMATIONS GLOBALES	80019207200018	Former et organiser l'évaluation
NOUVEL R FORMATION	80254529300028	Former et organiser l'évaluation
SECOPROTEC	79087357400020	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La certification vise à professionnaliser les agents de sécurité privée autorisés à exercer des missions armées impliquant le port et l'usage d'armes de catégorie B et D, dans des contextes de menace élevée. Ces agents interviennent dans des environnements sensibles nécessitant des moyens de dissuasion et d'intervention armée proportionnés et strictement encadrés.

Cette certification a pour finalité :

D'assurer la maîtrise complète des règles juridiques, opérationnelles, techniques et déontologiques relatives à l'exercice armé avec des armes létales ou non létales ;

De former des professionnels capables d'évaluer la menace, de réagir avec discernement, d'appliquer une réponse graduée, et de sécuriser la scène d'intervention post-usage.

Le titulaire est habilité à intervenir en solo ou en binôme, sur ordre d'un employeur agréé, avec port d'arme autorisé par l'administration. Il maîtrise aussi bien les armes de catégorie D (bâton, tonfa, aérosol...) que les armes de catégorie B (revolver ou arme de poing chamberée 9x19), conformément à la réglementation.

Il agit dans un cadre légal strict (légitime défense, proportionnalité, absolue nécessité) et sait gérer les conséquences psychologiques et judiciaires d'une intervention armée.

Cette certification s'impose comme un prérequis réglementaire à l'exercice armé avec une arme de catégorie B, conformément à la réforme de la sécurité privée (loi de 2017 et décrets de 2017 et 2024). Elle s'adresse à des agents

expérimentés souhaitant accéder à des missions renforcées dans des contextes sensibles ou exposés.

ACTIVITÉS VISÉES

Veille réglementaire sur le port et l'usage des armes de catégorie D
Intégration du cadre légal dans la préparation de mission armée
Prévention des risques juridiques liés à l'intervention armée
Préparation des équipements réglementés avant mission
Application des règles de sécurité dans le maniement des armes
Stockage, traçabilité et transport des armes de catégorie D
Détection et évaluation des situations menaçantes
Déploiement d'une intervention graduée armée
Sécurisation de la scène post-intervention
Communication et remontée d'information post-événement
Prévention des effets psychologiques d'une intervention armée
Participation aux dispositifs de soutien et de retour d'expérience
Préparation réglementaire et technique du revolver et/ou de l'arme de poing et des équipements associés avant mission
Port sécurisé et manipulation professionnelle d'un revolver et/ou d'une arme de poing en situation opérationnelle
Mise en œuvre de dispositifs de sécurisation préventive adaptés au port d'arme de catégorie B
Évaluation d'un incident ou d'une menace
Intervention armée proportionnée
Post-intervention et coordination
Application des gestes de secours tactiques
Organisation de l'extraction et de la prise en charge
Communication avec les secours

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Identifier les obligations légales applicables aux armes de catégorie D en analysant les textes juridiques de référence (CSI, Code pénal, décrets d'application, circulaires, autorisations administratives) afin de garantir la conformité réglementaire de l'activité armée.
Déterminer les conditions de recours à l'usage de la force armée avec une arme de catégorie D en mobilisant les notions de légitime défense, d'absolue nécessité, de proportionnalité et d'atteinte aux personnes ou aux biens afin de prévenir les usages illégitimes de l'arme.
Déterminer les procédures d'acquisition, de détention, de conservation, de transport et d'usage des armes de catégorie D en respectant les normes réglementaires et les protocoles opérationnels pour sécuriser les interventions et éviter tout manquement.
Préparer une mission impliquant le port d'une arme de catégorie D en intégrant les exigences déontologiques et juridiques en vérifiant les autorisations, les conditions de mission, les types d'armes et les zones d'intervention afin de garantir la légitimité de l'engagement.
Contrôler l'état de fonctionnement de l'arme de catégorie D et des équipements associés, seul ou en binôme, en réalisant une vérification technique avant mission afin de garantir leur efficacité et leur sécurité.
Appliquer les règles générales de sécurité en manipulant l'arme selon les procédures professionnelles (mise à l'étui, orientation, index droit), que ce soit en situation individuelle ou en présence d'un équipier, afin de prévenir tout tir accidentel.
Mettre en œuvre les gestes professionnels de défense avec une arme de catégorie D (tonfa, bâton, aérosol), seul ou en binôme, en suivant les techniques enseignées pour assurer la maîtrise de la force sans létalité.
Effectuer une palpation ou inspection visuelle dans un contexte de port d'arme, seul ou en binôme, en sécurisant la position de l'arme et en respectant les libertés individuelles pour prévenir les risques de désarmement ou de contentieux.
Gérer le stockage, la traçabilité et le transport des armes de catégorie D en appliquant les règles de sécurisation (coffre, affectation, journal de mission) afin d'assurer une conservation réglementaire hors intervention.
Analyser les comportements suspects ou les signaux de crise en croisant les observations terrain et les consignes pour anticiper un passage à l'acte violent.
Adapter l'usage de l'arme à la gravité de la menace en respectant les étapes de dissuasion, d'avertissement et d'action pour assurer une réponse proportionnée.
Réagir à une agression armée ou à une intrusion en mobilisant les techniques apprises dans un contexte de stress

pour préserver sa sécurité et celle des tiers.

Ranger immédiatement l'arme de catégorie D après usage en respectant les procédures internes (remise en condition, rangement sécurisé, signalement à la hiérarchie) afin de prévenir tout risque de réutilisation abusive ou de mauvaise interprétation.

Préserver la scène d'intervention après usage de l'arme en isolant les lieux, protégeant les indices et rendant compte à l'autorité compétente afin de garantir le respect des procédures judiciaires.

Identifier les manifestations de stress aigu ou différé chez soi ou chez un collègue en observant les signes cliniques et comportementaux afin de déclencher une prise en charge.

Mettre en œuvre des techniques de gestion du stress après une intervention armée en utilisant des outils appris (ancrage, respiration, verbalisation) pour restaurer un état de stabilité.

Exprimer de manière structurée les faits, les émotions et les besoins professionnels lors d'un débriefing post-intervention en mobilisant les techniques de verbalisation et d'écoute active afin de favoriser la régulation émotionnelle et prévenir les risques psychosociaux.

Rédiger un rapport circonstancié après usage de l'arme en consignait les faits, les décisions prises et les moyens employés afin d'assurer une traçabilité complète de l'intervention.

Identifier les obligations réglementaires liées à l'usage d'armes de catégorie B en consultant les textes juridiques (CSI, Code pénal, autorisations préfectorales) afin de garantir la conformité légale de l'intervention.

Contrôler un revolver chamberé pour le calibre 38 spécial et/ou une arme de poing chamberée pour le calibre 9x19 (9mm luger) de catégorie B et ses accessoires en suivant les procédures de vérification afin de garantir sa conformité et son bon fonctionnement avant engagement.

Appliquer les règles professionnelles de port et de manipulation d'un revolver chamberé pour le calibre 38 spécial et/ou une arme de poing chamberée pour le calibre 9x19 (9mm luger) en respectant les fondamentaux de sécurité pour éviter tout désarmement ou incident.

Réaliser les gestes techniques de base au tir avec une arme de poing en mobilisant les procédures de rechargement tactique et d'urgence, la résolution d'incidents de tir, les positions de tir et les déplacements adaptés afin d'évoluer efficacement et en sécurité dans un contexte opérationnel.

Appliquer les procédures de sécurisation préventive en contexte de port d'un revolver chamberé pour le calibre 38 spécial et/ou d'une arme de poing chamberée pour le calibre 9x19 (9mm luger) en déployant les moyens matériels et humains adaptés afin d'anticiper les risques d'intrusion, d'agression ou de confrontation armée.

Analyser une situation de crise armée en environnement surveillé en identifiant les signaux de menace, les comportements suspects et les niveaux de danger afin de déterminer la nécessité ou non de l'usage de l'arme de catégorie B.

Utiliser un revolver chamberé pour le calibre 38 spécial et/ou une arme de poing chamberée pour le calibre 9x19 (9mm luger) en appliquant la gradation de la réponse (dissuasion, avertissement, tir contrôlé) et les règles de proportionnalité, d'absolue nécessité et de légitime défense pour neutraliser une menace dans le cadre légal.

Sécuriser la scène après usage d'un revolver chamberé pour le calibre 38 spécial et/ou d'une arme de poing chamberée pour le calibre 9x19 (9mm luger) en remettant l'arme en sécurité, en balisant la zone, en protégeant les indices et en rendant compte à la hiérarchie afin de préserver les éléments utiles à la procédure.

Communiquer avec les forces de l'ordre ou les autorités compétentes en transmettant les faits de manière structurée et complète (acteurs, moyens, justification) pour garantir la traçabilité juridique de l'intervention.

Rédiger un rapport d'intervention circonstancié en consignait les faits, les acteurs, les moyens utilisés et la justification légale pour l'utilisation d'une arme de catégorie B afin d'en assurer la traçabilité juridique.

Sécuriser une scène tactique en tenant compte du danger environnemental immédiat (menace résiduelle, tir croisé, risques chimiques) afin de pouvoir intervenir sans s'exposer.

Mettre en œuvre une organisation structurée des secours en priorisant les actions selon la gravité des blessures (hémorragies massives, détresse respiratoire, perte de conscience, hypothermie) afin de stabiliser les victimes dans un environnement tactique.

Réaliser les gestes de secours prioritaires (pose de garrot, ventilation, désobstruction, massage cardiaque, traitement de brûlures ou fractures) en respectant les gestes appris afin d'augmenter les chances de survie.

Effectuer une extraction sécurisée d'un blessé (par tractage, brancard ou portage) selon la zone d'engagement et le matériel disponible afin d'évacuer la victime vers une zone sûre.

Transmettre un bilan opérationnel aux secours en utilisant une trame structurée (MIST, ATMIST) afin de faciliter la continuité de la prise en charge.

Remobiliser les savoirs de secourisme général (PLS, RCP, DSA, relevage) dans le respect des priorités vitales afin de prendre le relais en attendant les secours.

Prévenir les risques post-traumatiques pour soi et pour les collègues en proposant un dispositif de soutien ou de débriefing adapté après l'intervention.

Blocs de compétences

RNCP42611BC01 — AGENT(E) PRIVE(E) DE PREVENTION ET DE SECURITE RENFORCE ARME CATEGORIE B et D (A2PSR B&D)

LISTE DE COMPÉTENCES

Profession réglementée - pas de blocs de compétences

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Profession réglementée - pas de blocs de compétences

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

La certification prépare à l'exercice dans le secteur de la sécurité privée armée, dans le cadre d'autorisations délivrées par le préfet territorialement compétent.

Les secteurs d'intervention des agents renforcés armés en catégorie B et D incluent :

Sites à haute sensibilité (logistique, transport, stockage)

Infrastructures critiques (centrales, data centers, ports)

Zones à forte exposition sécuritaire (sites religieux, éducatifs, touristiques)

Transports publics et zones d'interconnexion (gares, aéroports)

Sites événementiels à risque (festivals, grands rassemblements)

Missions de protection de personnes ou d'autorités

Ces environnements nécessitent une surveillance renforcée, des capacités d'analyse de menace et de réaction armée conforme à la loi.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Les titulaires de la certification peuvent exercer les fonctions suivantes :

Agent de sécurité armé catégorie B et D

Agent de protection armée de site logistique ou industriel

Agent de sécurité événementiel renforcé armé

Agent de sécurité mobile armé de catégorie B

Agent de sécurité armé affecté à la protection de personnes, d'autorités ou de lieux sensibles

Ces fonctions peuvent être exercées en solo ou en binôme, avec obligation de traçabilité, de respect des procédures internes, et d'aptitude médicale et psychotechnique validée

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'activité professionnelle visée par la certification est strictement encadrée par les textes suivants :

Code de la sécurité intérieure (CSI) : Livre VI, articles L. 611-1 à L. 613-13; L. 613-12 : port d'arme par les agents de sécurité

Code pénal : Articles 122-5 à 122-7 : légitime défense, nécessité, proportionnalité

Code de procédure pénale : Articles 53 et 73 : interpellation en flagrance

Textes réglementaires spécifiques :

Loi n°2017-258 du 28 février 2017 relative à la sécurité publique

Décret n°2017-1844 du 29 décembre 2017 relatif au port d'armes en sécurité privée

Arrêté du 1er septembre 2025

Décret n°2024-311 du 4 avril 2024 relatif à l'application de l'ordonnance n°2023-374 du 16 mai 2023

Arrêté du 23 octobre 2024 fixant les conditions d'encadrement et de logistique des formations au port d'armes

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5)
Facteurs principaux	Non-attractivité salariale, Intensité d'embauche, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	1 700 €
Familles professionnelles (FAP)	T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	24 576
Jugés difficiles à recruter	48 %
Emplois saisonniers	23 %
Familles professionnelles (FAP)	T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Les prérequis sont les suivants :

Etre titulaire d'une carte professionnelle d'agent de gardiennage ou de surveillance humaine pouvant inclure l'utilisation de moyens électroniques

Etre titulaire d'une autorisation préalable délivrée par le CNAPS spécifique à l'activité d'agent armée catégorie B&D

Fournir un certificat médical de moins de 3 mois, de non-contre-indication à la pratique d'un sport de combat et ne présentant aucune contre-indication physique et psychique à l'utilisation des armes

Un test de vérification des compétences APS

Un test physique

Etre titulaire d'un certificat de secourisme SST, PSE ou PSC1 en cours de validité

L'obtention d'une autorisation préalable pour les agents se formant à l'activité de surveillance armée (1° bis du L. 611-1 CSI) est subordonnée à la production d'une lettre d'intention d'embauche du futur employeur (art. 33 de la Loi sur la sécurité globale - Art. L612-22 du CSI).

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Les prérequis sont les suivants :

Etre titulaire d'une carte professionnelle d'agent de gardiennage ou de surveillance humaine pouvant inclure l'utilisation de moyens électroniques

Etre titulaire d'une autorisation préalable délivrée par le CNAPS spécifique à l'activité d'agent armée catégorie B&D

Fournir un certificat médical de moins de 3 mois, de non-contre-indication à la pratique d'un sport de combat et ne présentant aucune contre-indication physique et psychique à l'utilisation des armes

Un test de vérification des compétences APS

Un test physique

Etre titulaire d'un certificat de secourisme SST, PSE ou PSC1 en cours de validité

L'obtention d'une autorisation préalable pour les agents se formant à l'activité de surveillance armée (1° bis du L. 611-1 CSI) est subordonnée à la production d'une lettre d'intention d'embauche du futur employeur (art. 33 de la Loi sur la sécurité globale - Art. L612-22 du CSI).

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Le jury est composé, a minima, de trois personnes représentant les activités privées de sécurité concernées, si possible, une représentation équilibrée des hommes et des femmes :

Un représentant des employeurs d'une entreprise exerçant dans les activités privées de sécurité concernées

Un représentant des salariés d'une entreprise exerçant dans les activités privées de sécurité concernées

Une personne titulaire d'un monitorat au maniement des armes délivré par une administration publique

Base légale

Date de décision	17/07/2026
-------------------------	------------

Durée de l'enregistrement	2 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	17/07/2028
Date de dernière délivrance possible	17/07/2032

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/42611/>

Où se former

Formations référencées	7
Organismes	3
Régions couvertes	3
Prix indicatif	2 790 € – 5 580 €
Durée	197 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	1
Parcours menés à terme	0
Taux d'achèvement	0 %
Période	09/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	3
Montant total engagé	12 490 €
Coût moyen par dossier	4 163 €
Durée moyenne	170 h
Période	08/2026 – 09/2026
France compétences	58 %
Reste à charge titulaire	42 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.